

Un nouveau quartier intergénérationnel dans le quartier de l'Adret à Lancy à l'horizon 2019

24 novembre 2014, 11h30
Pavillon Sicli (salle 1^{er} étage)
Route des Acacias 45 – 1227 les Acacias

PROGRAMME

- 11h30 Allocutions de:
- Monsieur Laurent Geninasca, architecte, Président du Jury ;*
- Monsieur François Baertschi, conseiller administratif de la Ville de Lancy ;*
- Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de
l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE);*
- Monsieur Laurent Guidetti, associé du bureau TRIBU architecture.*
- 12h Verrée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- Dépliant 4 pages ;
- Brochure présentant les résultats du concours;
- CD Rom avec images du projet lauréat (*sur demande*).



Genève, le 24 novembre 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), de la Ville de Lancy, de la Fondation communale immobilière de Lancy et de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de Lancy

Un nouveau quartier intergénérationnel dans le quartier de l'Adret à Lancy à l'horizon 2019

Messieurs Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et François Baertschi, conseiller administratif de la Ville de Lancy, ont inauguré aujourd'hui l'exposition publique qui présente les résultats du concours d'architecture du lot A du quartier de l'Adret situé à Lancy Pont-Rouge. Lancé en janvier 2014 par les maîtres d'ouvrage du projet que sont la Fondation communale immobilière de Lancy et la Fondation communale pour le logement de personnes âgées de Lancy, le concours a été remporté par le bureau TRIBU architecture à Lausanne pour son projet DARJEELING. Quelque 200 logements pour personnes âgées et pour étudiants, ainsi que des logements d'utilité publique et des aménagements extérieurs figurent au programme de ce lot A. Les travaux, qui devraient démarrer fin 2016, s'achèveront avec les premières réalisations à l'horizon 2019.

CONTEXTE DU QUARTIER DE L'ADRET

Le quartier de l'Adret (ou plan localisé de quartier de l'Adret), compris dans le secteur de Pont-Rouge, est au centre de trois projets majeurs: le projet de ligne ferroviaire CEVA et sa gare de Lancy–Pont-Rouge, le projet Praille Acacais Vernets (PAV) et la valorisation d'une importante zone ferroviaire située sur le territoire de la commune de Lancy. La proximité immédiate de la gare de triage ferroviaire nécessite une prise en compte de la problématique liée aux accidents majeurs en vertu de l'ordonnance sur les risques majeurs (OPAM) pour la réalisation du PLQ en force. Concrètement, cela a un impact sur la construction des logements dont les conditions de réalisation sont plus complexes et limitées, impactant aussi le coût de réalisation: voies de fuite du côté opposé des voies, pas d'ouvrants sur les pignons sud des bâtiments de logements des mesures spécifiques pour permettre la réalisation de logements.

Au total, le PLQ de l'Adret proposera quelque 600 logements, un groupe scolaire, des surfaces pour les activités et les commerces, des espaces publics, des routes d'accès et des ouvrages destinés à la gestion des eaux. La bonne articulation entre urbanisme et mobilité est l'un des critères de qualité de ce projet, car il s'agit aussi de favoriser l'utilisation des transports publics et de contribuer ainsi à la création d'une ville plus durable.

Le lot A de ce PLQ, qui fait l'objet du présent concours d'architecture, est le premier de cinq lots de constructions (A à E) abritant au total 13 bâtiments et des espaces publics. Il porte sur quatre bâtiments de près de 200 logements, organisés autour d'une cour centrale accessible au public. Les deux bâtiments situés au nord de la cour abriteront des logements pour étudiants et pour personnes âgées, un centre médical, un foyer de jour, des espaces

communs (centre intergénérationnel), des bureaux administratifs et des locaux techniques. Des logements d'utilité publique et une crèche prendront place dans les deux autres bâtiments de la partie sud du périmètre, qui est orientée en direction de la Promenade des Crêtes, surplombant le futur quartier de l'Adret. Située entre le PAV et le plateau de Lancy en voie de densification, cette promenade propose un accès à ce nouveau quartier et aura un impact direct sur la qualité des espaces publics.

Pour rappel, le PLQ avoisinant (secteur d'activités situé de part et d'autre de la future gare CEVA de Lancy–Pont-Rouge) a déjà fait l'objet d'un concours par l'Etat de Genève, les CFF et la Ville de Lancy. Il porte à la fois sur un projet immobilier conduit par les CFF et sur l'aménagement des espaces publics autour de la gare. [Le projet GOTHAM a remporté ce concours en février 2012.](#)

PROJET LAURÉAT DARJEELING

Le projet lauréat nommé «DARJEELING» est l'œuvre du bureau TRIBU architecture à Lausanne.

Le Jury d'experts a particulièrement apprécié les solutions pragmatiques et de qualité qui ont été trouvées malgré les nombreux défis du site. Les deux immeubles de la Fondation communale pour le logement de personnes âgées (partie nord) proposent une distribution libre des différents types de logement correspond à l'objectif central des exploitants, à savoir l'interchangeabilité entre les différents groupes de résidents. Le système flexible de distribution des appartements laisse ouverte des possibilités ultérieures de modification. Les deux bâtiments de logements de la Fondation communale immobilière de Lancy offrent quant à eux de larges espaces intérieurs et une impression de générosité.

Le Jury a souligné le fait que les auteurs du projet aient su donner un visage homogène aux différents bâtiments en appliquant une structure de façade intelligente combinant une superstructure continue en béton avec des remplissages en bois pouvant réagir aux différentes fonctions et expositions. Le tout génère une ambiance à la fois urbaine et agréable à vivre.

Autre point fort du projet : les appartements orientés sur la route du Grand-Lancy – qui sont fortement exposés au bruit – peuvent être protégés par des fenêtres en caisson répondant ainsi aux exigences de la législation sur les émissions sonores. Cela concourt à augmenter nettement la qualité de vie des résidents.

Le projet démontre une grande maîtrise aussi bien au niveau de l'urbanisme, de l'organisation interne que de l'expression architecturale. La solide structure de base offre un grand potentiel de développement grâce à sa simplicité.

PARTICULARITES DE CE CONCOURS ET PROCHAINES ÉCHÉANCES

Ce concours d'architecture comporte plusieurs particularités. La première tient à sa proximité avec un secteur en pleine mutation : prochaine mise en service de la gare CEVA de Lancy–Pont-Rouge, réalisation de la Promenade des Crêtes et développement du quartier de l'Etoile placé au centre de gravité du PAV. La deuxième découle de la diversité des programmes et des objectifs poursuivis par les deux fondations de droit public, maîtres de l'ouvrage. La troisième a trait à la superposition de contraintes réglementaires, notamment en termes de protection contre le bruit (ordonnance sur la protection contre le bruit, OPB) et de gestion des risques d'accident majeur (OPAM). Ces exigences ont contraint les concurrents à se conformer à un PLQ fixant très précisément les gabarits, les dimensions et l'implantation des bâtiments. Ces décisions fondamentales ont été arrêtées avant même de connaître le programme et son fonctionnement, les objectifs de mixité sociale ou les projets voisins ayant entretemps fait l'objet de concours. Ces difficultés ne devraient plus se poser à l'avenir avec la [nouvelle loi sur les zones de développement \(LGZD\) actuellement à l'examen du Grand Conseil qui prévoit une réforme de l'outil PLQ.](#)

Les lots B et C du PLQ seront jugés en décembre 2014. Le démarrage des travaux des espaces publics de l'interface CEVA jugés en 2012 devrait avoir lieu en 2016. Ces aménagements vont se poursuivre par étape jusqu'en 2021.

Exposition des projets du concours d'architecture du lot A du PLQ de l'Adret
du 24 novembre au 4 décembre 2014

Pavillon Sicli – Route de Acacias 45 – 1227 les Acacias – tram 15 arrêt «Pictet-Thellusson »

Heures de visite : lundi-vendredi 11h - 14h et 17h - 19h / samedi-dimanche 15h à 19h

Visites commentées : jeudi 27 novembre et lundi 1^{er} décembre de 12h30 à 13h30

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour en savoir plus sur l'interface CEVA de Lancy–Pont-Rouge :
<http://ge.ch/amenagement/lancy-pont-rouge>

Pour en savoir plus sur le projet immobilier des CFF à Lancy–Pont-Rouge :
<http://www.pont-rouge.ch>

Pour toute information complémentaire :

- Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) :
Rafaèle Gross-Barras, chargée de communication, DALE, tél. +41(0)22 327 94 24 ou +41(0)76 313 01 25.
- Commune de Lancy et Fondation communale pour le logement de personnes âgées:
François Baertschi, conseiller administratif de la Ville de Lancy et président de la Fondation pour le logement de personnes âgées, tél. +41(0)22 706 15 11 ;
- Fondation communale immobilière de Lancy:
François Lance, président de la Fondation communale immobilière de Lancy, tél. +41(0)78 765 68 60.



Genève, le 20 octobre 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), de la commune de Thônex, du Comptoir d'Investissements Immobiliers SA et de Batima (Suisse) SA

Les résultats des mandats d'étude parallèles (MEP) de la deuxième étape des Communaux d'Ambilly sont connus

Les résultats des mandats d'étude parallèles (MEP) de la 2^e étape du projet d'aménagement des Communaux d'Ambilly sont désormais connus. Lancé en octobre 2013 par les maîtres d'ouvrage du projet que sont le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), la commune de Thônex et le groupement de promoteurs Comptoir d'Investissements Immobiliers SA – Batima (Suisse) SA, l'appel d'offres a été remporté par l'équipe Urbaplan SA. 630 logements et des équipements publics communaux figurent au programme de cette deuxième étape dont les premières réalisations sont attendues à l'horizon 2023.

CONTEXTE DES MANDATS D'ÉTUDE PARALLÈLES (MEP)

L'objectif d'un concours de mandats d'étude parallèles est de permettre d'élaborer divers scénarios pour tester l'organisation générale, les formes urbaines, l'ordonnancement des espaces libres, les conditions de mobilité et environnementales d'un périmètre à aménager. Couvrant un champ plus étendu que les concours d'urbanisme et d'architecture, les MEP allient plusieurs disciplines et domaines de compétences dans un esprit poussé d'interdisciplinarité. Ici, le concours doit permettre de développer le programme défini par le plan directeur de quartier Mon-Ideé-Communaux d'Ambilly (MICA), soit la réalisation d'environ 630 logements pour l'étape 2, un groupe scolaire, une crèche, un centre de loisirs et des locaux pour les services municipaux.

Cette 2^e étape doit s'intégrer dans l'ensemble du projet dont le premier plan localisé de quartier est en force et poursuivre l'approche interdisciplinaire et qualitative initiée lors de la 1^{ère} étape. L'ensemble (étapes 1 et 2) doit s'articuler dans un tout cohérent aussi bien au niveau des formes urbaines choisies, des espaces publics, des questions de mobilité ou environnementales. Le phasage de réalisation proposé pour les différents éléments doit aussi être évalué.

PROJET LAURÉAT

Le projet retenu par le Jury est celui de l'équipe interdisciplinaire Urbaplan composée d'Urbaplan SA (architecte-urbaniste, pilote du projet), Atelier Descombes Rampini SA (paysagiste), BCPH Ingénierie SA (ingénieur en mobilité), Viridis/Cera/Amstein (ingénieur en environnement) et Charles Pictet Architecte (typologie, faisabilité financière). Le Jury d'experts a particulièrement apprécié le fait que les deux pièces urbaines proposées présentent un concept semblable à la première phase du projet avec des bâtiments de gabarits moyens de rez+4 à rez+6 tournés sur un jardin collectif. Les ruptures dans les hauteurs permettent aux logements de garder des vues dégagées sur le paysage alentour.

Autre point fort du projet : les vastes jardins collectifs situés au cœur des pièces urbaines. Un espace belvédère aménagé d'un mail planté et de mobilier urbain vient créer une transition

douce de grande qualité entre la clairière de Belle-Ideé et les bâtiments. Une place verte sise devant les pièces urbaines permet de faire le lien avec les espaces publics situés le long du mail central.

Le projet lauréat est complet et crée un ensemble cohérent, tant avec le mail central, qu'avec les équipements publics, les cours champêtres ou la pièce urbaine centrale du nouveau quartier qui fait partie de la première étape.

A la lumière des résultats des MEP, certains points vont pouvoir être approfondis et le projet évoluer : typologies et répartition des logements, cheminements piétonniers, formes et usages des espaces publics, phasage opérationnel... Cette deuxième étape sera concrétisée par un plan localisé de quartier qui sera soumis à l'approbation des autorités communales et cantonales. Les 630 logements de cette deuxième étape devraient voir le jour à l'horizon 2023.

POINT DE SITUATION SUR LA PREMIÈRE ÉTAPE DES COMMUNAUX D'AMBILLY

Rappelons que le grand projet Communaux d'Ambilly compte deux étapes pour un total d'environ 1300 logements et 23'700 m² de surface brute de plancher pour les activités et les services. Le PLQ de la première étape, d'environ 680 logements, l'ensemble des espaces publics du quartier et un nouveau maillon routier a été adopté le 28 juillet 2011. Le dépôt des autorisations de construire des quelque 680 logements de la première étape du projet est prévu en 2015. Le tracé définitif du maillon routier a été validé et les autorisations de construire concernant cet ouvrage devraient être déposées en début d'année 2015.

L'exposition présentant l'ensemble des projets des MEP se tient au pavillon Sicli, du 20 au 31 octobre 2014. Elle est ouverte au public du lundi au vendredi de 11h à 13h30 et de 17h à 18h30. Des visites commentées sont proposées à 12h30 lundi 20 et mardi 28 et à 17h30 jeudi 23 et mercredi 29 octobre.

L'exposition prendra place également à Thônex du 6 au 10 novembre 2014 à la salle Louis-Valencien (jeudi 6 de 14h à 18h, vendredi 7, samedi 8 et dimanche 9 de 8h à 18h). Deux visites commentées seront également proposées jeudi 6 novembre à 18h et samedi 8 novembre à 11h.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

Pour en savoir plus sur le grand projet Communaux d'Ambilly :
<http://ge.ch/amenagement/communaux-ambilly>

Pour toute information complémentaire :

Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) :

Nicole Bovard Briki, chargée de communication, DALE, tél. +41(0)22 327 94 25 ou +41(0)76 435 35 70.

Commune de Thônex :

M. Pascal Uehlinger, maire, tél. +41 (0)22 869 39 00 ;

Comptoir d'Investissements Immobiliers SA - Batima Suisse SA:

Mme Maude Khadam Al-Jame ou M. Yannos Ioannides, tél. +41 (0) 22 319 88 37.

**Micro-labos urbains à Vernier et Meyrin:
une nouvelle identité urbaine pour quatre sites le temps d'un été**

**Vernissage de l'exposition
lundi 30 juin 2014 à 11h**
Chemin Emile-TADDÉOLI 10 – 1217 Meyrin

PROGRAMME

11h

Prises de parole :

*Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;*

Monsieur Yvan Rochat, conseiller administratif de la Ville de Vernier;

Monsieur Laurent Daune, professeur HES, hepia.

11h20

Verrée

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse ;
- flyer de l'exposition ;
- Affiches des quatre sites ;
- Page images.



Genève, le 30 juin 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) et du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA)

Micro-labos urbains à Vernier et Meyrin: une nouvelle identité urbaine pour quatre sites le temps d'un été

Dans le cadre du grand projet d'aménagement Vernier-Meyrin-Aéroport, l'Etat de Genève, en collaboration avec les Villes de Vernier et de Meyrin, propose une nouvelle manière d'imaginer l'évolution de la ville. Un concours pour les étudiants en architecture d'intérieur de la Haute école d'art et de design (HEAD) et en architecture du paysage de la Haute école du paysage, de l'ingénierie et d'architecture (hepia) a ainsi été organisé. Il a abouti à la transformation de quatre espaces urbains. Ces micro-labos urbains se présentent au public de manière ludique et décontractée durant l'été. Ils ont été inaugurés ce jour, en présence notamment de M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), et de M. Yvan Rochat, conseiller administratif de la Ville de Vernier.

La ville concentre de nombreuses fonctions qui se répartissent dans l'espace public de manière lisible et ordonnée (le parc, la rue, l'immeuble, l'axe ferroviaire, le centre commercial, l'arrêt de bus, etc.). Entre ces lieux bien agencés se trouve une multitude de petits espaces non utilisés, et qui n'ont pas de réelle vocation, quand bien même ils sont situés sur des lieux de passage très fréquentés ou à proximité d'équipements majeurs.

L'idée des micro-labos urbains est née de la volonté d'utiliser ces espaces habituellement délaissés, qui abritent parfois une biodiversité insoupçonnée, et de permettre aux habitants de se les approprier de manière temporaire durant l'été.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre du processus de concertation conduit par l'Etat de Genève auprès des communes, des associations et des habitants concernés par des projets de transformation urbaine. Il s'agit d'interpeller les riverains sur l'utilisation de l'espace public et de les associer à la réflexion en cours sur un territoire appelé à connaître une profonde mutation. La même démarche a lieu depuis 2011 dans le cadre du grand projet Châtelaine avec la réalisation des mini-chantiers.

Les quatre lieux choisis à Meyrin et Vernier se situent dans le périmètre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport. Territoire stratégique pour le canton, il accueillera à terme 3'600 nouveaux logements et 4'800 nouveaux emplois.

Les quatre sites qui abriteront les micro-labos urbains du 1^{er} juillet au 30 août 2014 sont les suivants :

- 1) **Vernier Beach** – *chemin des Coquelicots / route de Pré-Bois* :
 - transformation de places de stationnement en espace agréable pour profiter du soleil.
- 2) **Big Bags** – *viaduc de la route de Meyrin / route de Pré-Bois*
 - installation de mobilier urbain coloré pour attendre le bus autrement.
- 3) **Expo photos** – *route de Pré-Bois / Aéroport de Genève*
 - la clôture de l'aéroport devient un lieu d'exposition insolite.
- 4) **La friche** – *chemin Emile-TADDÉOLI 10*
 - utilisation d'un vaste terrain inutilisé en un lieu de déjeuner en pleine nature.

Pour toute information complémentaire :

- *DALE : M. Emmanuel Chaze, chef de projet, office de l'urbanisme, DALE, tél. +41(0)22 546 00 06 ;*
- *DETA : Mme Tiphaine Bussy, cheffe de projet, direction générale nature et paysage, DETA, tél. +41(0)22 388 85 52.*

*Annexes : flyer micro-labos urbain
affiches présentant les 4 sites*



Genève, le 10 juin 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE)
et des Services industriels de Genève (SIG)

GEothermie 2020

Mieux connaître le sous-sol genevois pour en exploiter les richesses

Le développement de la géothermie constitue une priorité de la politique énergétique cantonale. Les conditions géologiques du bassin genevois présentent en effet des potentiels très prometteurs. Afin de valoriser cette formidable ressource, il est cependant indispensable d'acquérir une meilleure connaissance de notre sous-sol. Tel est l'enjeu central du programme GEothermie 2020, présenté aujourd'hui par MM les conseillers d'Etat Antonio Hodgers et Luc Barthassat, M. le président de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC Syndicat mixte) Robert Borrel et M. le directeur général des Services industriels de Genève (SIG) Christian Brunier.

Qu'est-ce-que la géothermie

La géothermie, ou chaleur de la Terre, représente un immense potentiel énergétique. Au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans la croûte terrestre la température augmente, c'est ce que l'on appelle le gradient géothermique. Celui-ci est en moyenne de 30°C par kilomètre, ce qui signifie que la roche peut atteindre une température de plus de 100°C à 3000 mètres de profondeur.

Une opportunité à saisir

La géologie du bassin genevois est a priori très favorable à la géothermie, que ce soit à moyenne ou à grande profondeur. On estime ainsi que ce sont jusqu'à deux tiers des besoins de chaleur du canton qui pourraient être couverts par cette technologie. La part de production électrique, qui reste à confirmer, pourrait également être significative. "Le développement de la géothermie constitue de ce fait un outil essentiel pour nous affranchir des énergies fossiles et atteindre les objectifs fixés par la Conception générale de l'énergie" a rappelé M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE).

Garantir les chances de succès

Le principal frein au développement de la géothermie est constitué par une méconnaissance de notre sous-sol, et non par des aspects techniques. C'est pourquoi, afin de maximiser les chances de succès des projets à venir, il est indispensable d'affiner nos connaissances géologiques. Pour ce faire, le programme GEothermie 2020 se déroulera en plusieurs phases successives et complémentaires. La première étape, de 2014 à 2017, consiste en une phase de prospection. Dans un deuxième temps, dès 2018, des forages d'exploration seront creusés. Enfin, dès 2020, pourra débuter une phase d'exploitation.

Une ressource à partager

La ressource géothermique ne connaissant pas de frontière, sa gestion doit être coordonnée au sein du Grand Genève. C'est pourquoi la commission environnement du Comité régional franco-genevois (CRFG) a récemment décidé la création d'une Communauté transfrontalière de l'énergie. "Cette

démarche vise à dynamiser le développement des énergies renouvelables, dont notamment la géothermie, qui présentent un intérêt pour l'ensemble de la région" a tenu à préciser M. Robert Borrel, président de l'Assemblée régionale de coopération du Genevois français (ARC Syndicat mixte).

Pilotage et mise en œuvre

Si le pilotage du programme GEothermie 2020 appartient à l'Etat, la mise en œuvre de la prospection a été confiée aux Services industriels de Genève (SIG). Cette répartition des tâches a fait l'objet d'une convention signée le 11 février 2014 par les deux parties. M. Christian Brunier, directeur général des Services industriels de Genève, a annoncé que "les SIG financeront la prospection des ressources du sous-sol genevois à concurrence de 20 millions de francs." Ce travail de terrain débutera la deuxième quinzaine d'août le long de la route de Chancy. Aucun forage ne sera effectué durant cette phase puisque seules des ondes sonores seront utilisées pour prospecter le sous-sol jusqu'à 1500 m de profondeur.

Vers une nouvelle loi sur les richesses du sous-sol

Parallèlement à ce programme, un important travail de révision de l'actuelle loi sur les mines (L 3 05, LMines) a été engagé. Cette révision vise à mieux réglementer l'utilisation des diverses ressources (géothermie, hydrocarbures, minerais, etc.). Comme l'a souligné M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat chargé du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA), "il s'agit pour Genève de se doter d'une véritable loi sur les richesses du sous-sol, qui formalisera notamment l'interdiction d'exploitation des gaz de schistes décidée par le Conseil d'Etat."

Des risques maîtrisés

Chaque année en Suisse, il se produit sans aucune conséquence majeure en moyenne 7 séismes naturels de magnitude supérieure à 3. Cette magnitude correspond à celle des séismes survenus à Bâle et St-Gall. Ainsi, s'il est exact que tous travaux de forage peuvent être la cause de sismicité induite, l'impact de ces incidents demeure modéré.

Des installations qui fonctionnent

Que ce soit à moyenne ou à grande profondeur, divers pays recourent déjà largement à l'exploitation de la ressource géothermique. A titre d'exemple, 42 installations fournissent du chauffage et de l'eau chaude à près de 200'000 logements dans la région parisienne. Le récent échec du projet de St-Gall (en raison de débits d'eau insuffisants), ainsi que l'abandon en 2006 du projet de Bâle, doivent être relativisés en comparaison des nombreuses installations fonctionnant avec succès depuis des décennies.

Une démarche intégrée

Le programme GEothermie 2020 viendra préciser les potentiels de notre sous-sol. L'adaptation du cadre législatif anticipera quant à elle les défis à venir. Ce travail simultané permettra d'exploiter de façon maîtrisée une ressource locale, propre, renouvelable et disponible en continu, tout en garantissant la protection de l'environnement et de la population. Il s'agit d'une opportunité qu'il est primordial de concrétiser.

Pour toute information complémentaire :

Jacques Martelain – directeur du service de géologie, sols et déchets (GESDEC) – département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) – tél. +41 22 546 70 77

Olivier Epelly – directeur général de l'office cantonal de l'énergie (OCEN) – département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) – tél. +41 22 327 93 64

Véronique Tanerg – relations publiques – porte-parole – Services industriels de Genève (SIG) – tél. + 41 22 420 71 48

Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente, bilan et perspectives

Conférence de presse 16 mai 2014, 14h

Bâtiment Picto, av. Ernest-Pictet 28-30
1203 Genève

PROGRAMME

- 14h Prises de parole
*Madame Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat chargée
du département de l'instruction publique, de la culture et du sport;*
- Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé
du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;*
- Monsieur Sami Kanaan, conseiller administratif de la Ville de Genève
chargé du département de la culture et du sport;*
- Madame Monique Boget, conseillère administrative de la Ville de
Meyrin chargée des affaires culturelles, au nom de l'Association
des communes genevoises (ACG);*
- Monsieur Frédéric Choffat, membre de l'association Picto.*
- 14h30 Verrée offerte par l'association Picto et visite du bâtiment

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse
- Liste des soutiens fplce de 2009 à 2013
- Rapport d'activité "fplce 2009 – 2013"



Genève, le 16 mai 2014

Aux représentant-e-s des médias

**Communiqué de presse conjoint du département de l'instruction publique,
de la culture et du sport (DIP) et du département de l'aménagement, de l'énergie
et du logement (DALE)**

**Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (fplce) :
bilan positif d'un outil incontournable**

La fplce a relevé le défi d'encourager des activités culturelles originales et porteuses d'avenir à Genève. Depuis sa création en 2009, elle a ainsi facilité l'installation de 19 projets artistiques, concernant près de 3'000 artistes et acteurs culturels et touchant un public de plus de 600'000 personnes. Cette approche nouvelle de l'aide à la création émergente a été présentée vendredi 16 mai 2014 par les conseillers d'Etat Anne Emery-Torracinta et Antonio Hodgers, respectivement chargés de l'instruction publique, de la culture et du sport et de l'aménagement, du logement et de l'énergie. Ils étaient entourés de Monique Boget, conseillère administrative à Meyrin et Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport. Le lieu de la conférence de presse est emblématique, puisqu'il s'agit de l'espace d'art indépendant Picto.

Dans sa plaquette "fplce 2009 – 2013", la fondation détaille la spécificité des projets culturels auxquels elle a accordé son soutien. Les aides financières attribuées par la fplce visent à faciliter l'accès à des espaces adéquats pour les acteurs de la culture émergente, reconnus comme tels soit en raison du moment de leur carrière, soit par les formes d'art pratiquées (recherche, expérimentation). On notera parmi les réalisations auxquelles la fplce a contribué : la reconstruction du Théâtre du Galpon, la réhabilitation des espaces inoccupés de l'Usine Kugler, ou encore la création des nouveaux espaces Motel Campo, Piano Nobile et Embassy of Foreign Artists au cœur du périmètre Praille Acacias Vernets. La fondation offre ainsi une chance à des professionnels exigeants de proposer au public des activités culturelles de qualité, tout en dynamisant la vie de quartier.

Par sa composition, la fplce – fondation de droit privé constituée de représentants de l'Etat (DIP et DALE), de la Ville de Genève, de l'Association des communes genevoises et de l'association Picto – couvre l'ensemble du territoire cantonal. Créée à l'initiative de l'Etat grâce à un don de 6 millions de francs de la Fondation Hans Wilsdorf, la fplce est une véritable passerelle entre collectivités publiques, artistes et mécènes. Elle a contribué à modifier le statut de la culture émergente : considérée comme marginale il y a encore une dizaine d'années, cette culture s'inscrit aujourd'hui dans une société en rapide mutation. La Fondation a également favorisé une nouvelle forme d'engagement des pouvoirs publics, en les incitant à imaginer des soutiens inédits ou des collaborations originales. Dans cet esprit de complémentarité, les représentants des collectivités publiques ont lancé un appel au renouvellement de l'appui du secteur privé, à l'initiative de cette démarche.

Le lieu choisi pour cette conférence de presse est emblématique de l'action de la fplce puisqu'il s'agit du bâtiment 28-30 Ernest-Pictet, propriété de l'Etat, dans lequel une partie des artistes actifs sur le site d'Artamis avait pu être relogée en 2009 grâce au soutien de la fplce, afin de rendre possible la réalisation de près de 300 logements dans le cadre du projet écoquartier Jonction. Constitués en association, ces artistes et acteurs culturels rassemblent diverses compétences – création, diffusion, production, mise sur pied d'événements etc. Depuis janvier 2014, l'association Picto est au bénéfice d'une subvention non monétaire du DIP, lui permettant de louer les espaces à des tarifs abordables.

La démarche de la fplce est aujourd'hui pleinement intégrée dans la politique culturelle de l'Etat, qui, selon la loi cantonale sur la culture, peut mettre à disposition des acteurs culturels, à titre gratuit ou onéreux, des lieux de création et de diffusion et établir dans ce but un partenariat avec des organismes actifs dans ce domaine (art. 8). La fplce joue un rôle vital pour le tissu culturel genevois, en diversifiant l'accès aux espaces et le type de lieux culturels. Un développement des soutiens privés permettrait à la fondation d'élargir ses perspectives d'action: que ce soit par un accompagnement des mutations urbaines (p.ex. la mise à disposition temporaire de locaux au PAV) ou par la création de nouveaux espaces culturels au sein des grands projets de logement.

Pour toute information complémentaire:

- *Mme Cléa Redalié, vice-présidente de la fplce, en contactant Mme Teresa Skibinska, secrétaire générale adjointe, DIP, ☎ +41 (0)22.546 69 35 ou 079 503 77 99*
- *M. Pierre Alain Girard, président de la fplce, en contactant Mme Nicole Bovard Briki, chargée de communication, DALE, ☎ +41(0)22 327 94 25 ou +41(0)76 435 35 70.*

Le projet « mi fa mi mi sol mi » remporte le concours d'architecture de la gare CEVA de Genève–Eaux-Vives

Lundi 28 avril 2014 à 11h
au Forum Faubourg
Rue Terreaux-du-Temple 6 – 1201 Genève

PROGRAMME

11h Prises de paroles de:

Monsieur Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement (DCA) ;

Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;

Madame Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève, membre du jury ;

Monsieur Ueli Brauen, bureau lausannois B + W architecture SA + Tekhne SA, lauréat du concours.

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Tiré à part de la brochure du concours d'architecture ;
- Page images du projet lauréat ;
- CD-Rom avec images du projet lauréat (sur demande).



Genève, le 28 avril 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de la République et canton de Genève (département de l'aménagement, du logement et de l'énergie - DALE) et de la Ville de Genève (département des constructions et de l'aménagement – DCA)

Le projet « mi fa mi mi sol mi » remporte le concours d'architecture de la gare CEVA de Genève-Eaux-Vives

Messieurs Antonio Hodggers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, et Rémy Pagani, conseiller administratif de la Ville de Genève, chargé du département des constructions et de l'aménagement, ont rendu public ce jour le projet lauréat du concours d'architecture à deux degrés de la gare CEVA de Genève–Eaux-Vives. Le jury a primé le projet « mi fa mi mi sol mi » du bureau lausannois B + W architecture SA + Tekhne SA. L'opération menée conjointement par la Ville et l'Etat de Genève devrait débiter à l'horizon 2017. Elle permettra de réaliser quelque 250 logements et d'accueillir des activités, des commerces, des équipements de proximité et sportifs, ainsi qu'une vélostation et un parking pour voitures.

CONTEXTE DU CONCOURS

Le concours d'architecture fait suite à l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) de la gare des Eaux-Vives en juin 2013. Sur une superficie de près de 26'000 m², le PLQ porte sur des parcelles situées entre la rue Viollier, l'avenue de la Gare des Eaux-Vives, le chemin Franck-Thomas et la route de Chêne en Ville de Genève. La libération de terrains en surface grâce à la gare souterraine CEVA de Genève–Eaux-Vives offrira un nouveau « morceau de ville » à aménager.

Le concours porte sur les surfaces constructibles de la partie nord-est du périmètre (lots B, B/C et F). Le projet d'architecture retenu est celui qui propose la meilleure réponse à l'exigence de mixité du lieu. Une esplanade centrale, en parallèle à la rue de la Gare des Eaux-Vives, animera le quartier.

Ce concours, et plus généralement l'ensemble du site de la gare CEVA de Genève–Eaux-Vives, illustre parfaitement la volonté de créer de nouveaux centres urbains autour de CEVA, par la construction d'espaces publics, de logements, de surfaces d'activités, d'équipements divers ou encore, comme ici, de la [Nouvelle Comédie de Genève](#) qui a fait l'objet d'un concours d'architecture indépendant. Les CFF ont également organisé un [concours d'architecture sur les lots D et E \(90 logements\) et désigné comme lauréat le bureau Aeby & Pernegger de Carouge](#).

PROGRAMME DU CONCOURS

Dans le prolongement du théâtre, la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVLS) s'est vu confier la réalisation de logements d'utilité publique (LUP) de type HBM. En complément, la Ville de Genève construira des équipements publics sportifs et sociaux, tels qu'un espace de vie enfantine, un espace à vocation socio-culturelle, un centre de maintien à domicile, une piscine, une salle omnisports et un mur d'escalade, qui donneront naissance à un important pôle sportif sur la rive gauche de l'agglomération genevoise.

De l'autre côté de l'esplanade centrale, l'Etat de Genève confiera son terrain en droit de superficie à la coopérative Fédération des Eaux-Vives (FEV) qui construira une centaine de logements LUP intergénérationnels destinés aux étudiants, familles et personnes âgées ainsi que des surfaces d'activités. Le programme du concours prévoit aussi une vélostation de 500 places ainsi qu'un parking souterrain. Le périmètre de la gare CEVA de Genève-Eaux-Vives inclut aussi l'aménagement d'une voie verte (axe de mobilité douce), d'une esplanade (place de la gare) ainsi que diverses places et espaces publics tels que prévus par le projet du [concours d'espaces publics du périmètre de la gare des Eaux-Vives](#) (janvier 2011).

PROJET LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

Le projet lauréat « mi fa mi mi sol mi » du bureau B + W architecture SA + Tekhne SA a d'emblée séduit le Jury par sa structure qui permet de répondre de façon pragmatique et harmonieuse à la complexité du programme du site. En effet, l'organisation générale des divers éléments du programme est réglée avec précision et maîtrise. Les équipements sportifs sont placés à l'extrémité et dans les niveaux inférieurs, avec un accès principal par l'esplanade. Le complexe sportif jouit d'une visibilité publique avec l'émergence de la salle de grimpe au rez sur l'esplanade et la présence de baies vitrées sur la piscine ou les salles de sport.

Les six immeubles de logements construits par la FVGLS seront placés perpendiculairement à l'esplanade et feront écho au bâtiment de la FEV situé en long de l'autre côté. Les dimensions réduites de ces six immeubles permettent d'organiser les appartements de manière économique autour d'une seule cage d'escalier par ensemble. La plupart des logements bénéficient ainsi de deux orientations sur un angle. Les équipements sociaux prendront place dans les socles des rez-de-chaussée des immeubles gérés par la Ville de Genève.

L'ensemble des projets du concours d'architecture feront l'objet d'une exposition publique organisée du 29 avril au 17 mai 2014 au Forum Faubourg, et dont le vernissage aura lieu le 28 avril.

URBANISATION AUTOUR DES STATIONS CEVA

Ce projet s'inscrit dans le contexte plus général d'urbanisation autour des stations CEVA. Au total, ce ne seront pas moins de 3130 logements, activités, espaces publics et équipements publics qui verront le jour avec les projets de Carouge-Bachet, de Chêne-Bourg, de Champel, et de Lancy Pont-Rouge. Un millier de logements seront aussi développés autour de la gare d'Annemasse.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site web officiel de l'Etat de Genève: http://www.ge.ch/dale/presse_conferences.asp

**Pour en savoir plus sur l'urbanisation autour des stations CEVA:
<http://www.cevaplus.ch>**

Pour toute information complémentaire :

- *Etat de Genève, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant M. Vincent Lusser, 022 327 94 16 ou 076 318 30 64.*
- *Ville de Genève : M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, en contactant Mme Dominique Wiedmer Graf, déléguée à l'information et à la communication, 022 418 20 53 ou 079 817 18 90.*

Projet Praille Acacias Vernets : mise en consultation publique du plan directeur de quartier et annonce du lauréat du concours pour le site de la caserne des Vernets

Jeudi 10 avril 2014 à 14h30
au pavillon Sicli
Route des Acacias 45 - 1227 Les Acacias

PROGRAMME

14h30 Allocutions de:

Monsieur Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE) ;

Monsieur François Baertschi, Président de la Communauté des communes urbaines (CCU) et conseiller administratif de la Ville de Lancy ;

Monsieur Nicolas Walder, Maire de la Ville de Carouge ;

Madame Nathalie Luyet Girardet, directrice du développement urbain PAV et Interfaces CEVA, office de l'urbanisme et Monsieur Francesco Della Casa, architecte cantonal, DALE ;

Monsieur Pascal Turnherr, président de l'association de la Maison de Quartier des Acacias, membre du Jury ;

Messieurs Claudius Fruehauf, Fruehauf Henry & Viladoms Sàrl et Marco Rampini, Ateliers Descombes Rampini SA.

CONTENU DU DOSSIER DE PRESSE

- Communiqué de presse;
- Brochure plan directeur de quartier PAV ;
- CD-Rom avec images du projet lauréat (sur demande).



Genève, le 10 avril 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse conjoint de l'Etat de Genève (*département de l'aménagement, du logement et de l'énergie*) et des Villes de Genève, Carouge et Lancy

Projet Praille Acacias Vernets : mise en consultation publique du plan directeur de quartier et annonce du lauréat du concours pour le site de la caserne des Vernets

L'Etat de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy ont annoncé aujourd'hui la mise en consultation publique du plan directeur quartier (PDQ) du projet Praille Acacias Vernets (PAV), qui se déroulera du 11 avril au 12 mai 2014. Le PDQ précise les grands principes du PAV en termes d'urbanisation, de logement, d'espaces publics, de transports ou d'environnement. Il devrait être adopté avant la fin de l'année.

Le conseiller d'Etat Antonio Hodgers, chargé du DALE, a également révélé le lauréat du concours international d'architecture pour le site des Vernets. Le Jury a choisi le projet VO des bureaux Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl à Lausanne et Atelier Descombes Rampini SA à Genève. L'opération, qui devrait débiter à l'horizon 2018-2020, permettra de réaliser quelque 1500 logements et d'accueillir des activités, des commerces ainsi qu'une école.

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER PAV

Le grand projet Praille Acacias Vernets (PAV) – qui représente le plus grand potentiel de logements du canton – franchit aujourd'hui une étape importante. Le PDQ PAV, élaboré conjointement par l'Etat de Genève et les Villes de Genève, Carouge et Lancy, en concertation avec les divers acteurs concernés, fait en effet l'objet en d'une consultation publique du 11 avril au 12 mai 2014.

Contrairement aux friches industrielles, le projet PAV se situe dans un tissu urbain, économique et social existant. Prenant en compte l'existant, le plan directeur de quartier définit les 21 grands principes qui guideront la réalisation du projet, faisant du PAV un nouveau « centre-ville », mixte et durable, à la fois urbain et proche de la nature, qui donnera la priorité au logement et à la qualité de vie. Sept secteurs ont été définis, et ceux des Acacias et de Grosselin seront majoritairement voués au logement. Le potentiel du projet PAV comprend en effet la création d'environ 11'000 nouveaux logements sur plusieurs décennies.

La Pointe Nord, la Porte Sud et le secteur de l'Etoile sont reconnus comme lieux emblématiques et seront valorisés. Les espaces publics se veulent généreux et vastes. Ils formeront la colonne vertébrale du PAV, avec le grand parc qui se développera par étapes pour offrir un espace de respiration au centre du quartier.

Les transports publics représenteront l'axe fort de la mobilité au sein du PAV, en lien avec les deux stations CEVA qui y trouveront place. Une croix de mobilité douce constituera l'armature principale des déplacements des piétons et cyclistes. Des parkings centralisés seront situés proches des axes du réseau principal.

Le quartier se veut aussi exemplaire sur le plan du respect de l'environnement : remise à ciel ouvert des rivières intégrées aux espaces publics, valorisation des ressources naturelles (géothermie, récupération des eaux de pluie), mesures contre les nuisances sonores et économies d'énergie, selon les principes de la société à 2000W. Une évaluation environnementale stratégique et un concept énergétique territorial sont également associés au PDQ PAV.

Le projet définitif du PDQ sera établi en tenant compte des remarques et observations issues de la consultation publique. Il devra ensuite être adopté formellement par les Conseils municipaux des trois communes et par le Conseil d'Etat. Compte tenu du fait que la mutation du PAV se déroulera sur plusieurs décennies, le PDQ aura la particularité d'être évolutif et dynamique, permettant d'instituer une vision d'ensemble et de définir une stratégie de mise en œuvre.

Le PDQ comprend les fiches de coordination qui déclinent les 21 principes en objectifs, mesures et projets ; la carte de synthèse, qui présente l'organisation générale du PAV et les éléments constitutifs du plan ; la carte des grands équilibres, qui répartit les programmes dans les sept secteurs définis.

Cette documentation est consultable sur le site Internet de l'Etat de Genève, à l'adresse : <http://www.ge.ch/pav>. Une séance d'information publique sera organisée le 30 avril 2014 au pavillon Sicli en présence des autorités cantonale et communales.

PROJET LAURÉAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LE SITE DES VERNETS

Concernant le concours d'architecture pour la réalisation de 1500 logements et équipement sur le site de la caserne des Vernets, le Jury a retenu le projet VO des bureaux Fruehauf, Henry & Viladoms Sàrl à Lausanne et Atelier Descombes Rampini SA à Genève.

Le projet parvient à créer à la fois des espaces fluides et familiers qui assurent la continuité de la ville et à implanter des figures fortes qui marqueront le renouveau d'un vaste quartier.

L'agencement rigoureux des formes, allié à une diversité des perspectives et des volumétries, détermine une composition qui possède une vigueur propre à assurer la cohérence de ce très grand projet durant toutes les étapes, de son mûrissement jusqu'à sa réalisation.

Deux grands îlots rectangulaires marquent les fronts de rues et offrent aux logements le calme et la verdure ensoleillée de leurs cours.

En contrepoint, une école, un hôtel d'activité et une tour résidentielle articulent habilement les espaces publics, avec des fonctions et des gabarits complémentaires. La tour, judicieusement implantée au nord des logements, cadre à distance le front sud du parc Baud-Bovy, de l'autre côté de l'Arve, et confirme l'ancrage du projet dans la ville alentours. Les logements, rationnels et performants, bénéficient de vues et d'orientations diversifiées. Par une combinaison sensible de simplicité et de complexité, le projet est prometteur d'une grande qualité de vie, pour les futurs habitants et employés du site comme pour les usagers de l'agglomération.

Situé à proximité du centre-ville, de l'Arve et des équipements sportifs, Les Vernets sont un site idéal pour accueillir des logements. Le secteur des Acacias sera en effet affecté en priorité au logement dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets (PAV). L'Etat de Genève est propriétaire de l'ensemble du périmètre qui sera libéré par l'armée dès 2018-2020, conformément au [protocole d'accord signé avec la Confédération en 2012](#).

« Le PAV représente le plus fort potentiel de nouveaux logements à Genève et il est à ce titre emblématique des grands projets que nous menons. Les Vernets prouvent qu'il est possible de créer beaucoup de logements au cœur de la ville, dans un quartier en pleine mutation. Je souhaite donc que le PAV puisse rapidement passer à la phase de réalisation» a déclaré Antonio Hodgers, conseiller d'Etat chargé du DALE.

L'ensemble des projets du concours international d'architecture fera l'objet d'une exposition publique organisée du 19 mai au 2 juin 2014 au pavillon Sici.

PROCÉDURE UNIQUE À GENÈVE

Parallèlement au concours d'architecture pour la réalisation de 1500 logements – dont le lauréat est aujourd'hui révélé, le concours investisseur se poursuit (voir [dossier de presse du 2 mai 2013](#)). Il s'agit de sélectionner l'investisseur qui sera le mieux à même de réaliser ce projet urbanistique, dans le strict respect d'un cahier des charges qui définit des exigences fortes dans les domaines économiques et financiers, stratégiques, de planification, environnementaux et sociaux. Une attention toute particulière sera aussi portée aux aspects éthiques. L'investisseur désigné devra démontrer sa capacité à gérer le projet sur le long terme. L'Etat qui demeurera propriétaire des 48 000 m² de terrains, accordera au lauréat un droit de superficie pour 50 ans (logements d'utilité publique) ou 60 ans (autres surfaces).

PROCHAINES ÉTAPES POUR LE PROJET PAV

Simultanément au travail sur le PDQ, l'équipe PAV, en lien avec des acteurs privés et publics, travaille depuis quelque temps déjà sur divers projets et sur les plans localisés de quartier.

Ainsi, le projet lauréat de la Marbrerie fera l'objet d'une demande d'autorisation de construire en fin d'année, et une procédure d'appel d'offres sera lancée d'ici à l'été pour trouver le mandataire qui travaillera sur le 1^{er} PLQ du PAV, situé dans le secteur Acacias.

Pour toute information complémentaire :

- *Etat de Genève, département de l'aménagement, du logement et de l'énergie : M. Antonio Hodgers, conseiller d'Etat, en contactant M. Vincent Lüscher, 022 327 94 16 ou Madame Nathalie Luyet Girardet, directrice du développement urbain PAV et Interfaces CEVA, office de l'urbanisme, 079 534 55 54.*
- *Ville de Genève : M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, en contactant Mme Dominique Wiedmer Graf, déléguée à l'information et à la communication, 022 418 20 53 ou 079 817 18 90.*
- *Ville de de Carouge : M. Nicolas Walder, Maire, 079 550 05 13 ou Mme Pascale Lorenz, cheffe secteur urbanisme, 079 412 78 63.*
- *Ville de Lancy : M. François Baertschi, conseiller administratif, 022 706 15 11 ou M. Dominique Guéritey, chef de service travaux et urbanisme, 022 706 15 76.*